

## SÉJOUR 5<sup>ème</sup> APPN/GQS/EPI

Le collège Émile Zola organise, pour tous les élèves de cinquième, un séjour de 5 jours, avec 4 nuitées, au centre de vacances Aleb à Taussat dans le cadre d'une initiation aux activités de pleine nature, à la formation aux gestes qui sauvent et à la découverte du milieu maritime.

Ce séjour se déroulera du 16 au 20 septembre pour 2 classes de 5<sup>ème</sup> et du 14 au 18 octobre pour les deux autres classes de 5<sup>ème</sup>. Il sera encadré par les trois professeurs d'EPS et deux enseignants d'Histoire et Géographie et de SVT.

### Objectifs :

- Ce stage vise à :
- ◇ améliorer les relations entre les élèves, leur apprendre à se connaître de façon à mieux se respecter.
  - ◇ vivre une expérience commune, découvrir des activités de pleine nature pour rendre les enfants plus autonomes et responsables.
  - ◇ former tous les 5<sup>èmes</sup> aux Gestes qui Sauvent (GQS)
  - ◇ projet interdisciplinaire en SVT et Histoire/Géographie par la construction d'un EPI autour de la thématique du milieu maritime.

**Transport en bus :** Les élèves se rendent au collège aux horaires habituels d'ouverture de l'établissement, le départ se fera à 8h le lundi et le retour à 16h30 le vendredi.

| Programme  | LUNDI  | MARDI   | MERCREDI   | JEUDI  | VENDREDI                               |
|------------|--|---|--|--|--|
| MATIN      | Trajet collège / La Teste de Buch<br>+<br>Découverte de la dune du Pilat | <b>Groupe 1 :</b><br>Parcours d'Orientation sur le milieu marin<br><b>Groupe 2 :</b><br>Pêche à pieds ou aux crabes | <b>Groupe 1 :</b><br>GQS<br><b>Groupe 2 :</b><br>Acrobranche | <b>Groupe 1 :</b><br>Découverte de l'ostréiculture<br><b>Groupe 2 :</b><br>Sortie Vélo | Visite du parc ornithologique du Teich |
| APRÈS-MIDI | Installation sur le centre + Activité                                    | <b>Groupe 1 :</b><br>Pêche à pieds ou aux crabes<br><b>Groupe 2 :</b><br>Parcours d'Orientation sur le milieu marin | <b>Groupe 1 :</b><br>Acrobranche<br><b>Groupe 2 :</b><br>GQS | <b>Groupe 1 :</b><br>Sortie Vélo<br><b>Groupe 2 :</b><br>Découverte de l'ostréiculture | Retour au collège                      |

### Paiement :

Le coût par élève pour ce projet est de 300€, le Foyer Socio-Educatif (FSE) prend à sa charge 15€ par élève, nous demandons donc au famille une participation financière de **285€**.

Le ou les chèques seront à **remettre la première semaine de la rentrée** à l'ordre de \_\_collège Émile Zola, Le Haillan\_\_, possibilité de payer en une ou deux fois (cf fiche confirmation du séjours APPN/GQS)

Pour le financement, il est possible de faire une demande d'aide au fond social collégien, si vous rencontrez des difficultés financières, veuillez vous rapprocher du secrétariat de gestion la semaine de la rentrée.

### Conditions de participation :

Remettre le dossier de participation au professeur principal avec toutes les pièces suivantes :

- « Confirmation de participation au séjour 5<sup>ème</sup> » dûment rempli
- Photocopie de « l'attestation de Sécurité Sociale » et de « complémentaire santé » du parent dont dépend l'enfant. (Indispensable en cas de soins)
- Une attestation d'assurance « Responsabilité civile » (si non transmise au collège)
- Le paiement de 285€ (avec le nom, prénom et classe de l'enfant au dos)

## Règlement de Vie Communautaire

- ▶ Les enfants durant le séjour sont soumis au règlement intérieur du collège. L'attitude du groupe doit être empreinte de respect et de courtoisie à l'égard des personnes (adultes ou camarades) et des biens. Tout comportement inadapté (agressivité, vol, insultes, violences physiques ou verbales, refus d'écouter, non-respect des horaires, des points de rendez-vous, incivilités...) donnera lieu à des sanctions. En cas de manquement grave au règlement, le chef d'établissement pourra prononcer l'exclusion de l'élève qui mettra fin au séjour. **La famille devra venir rechercher son enfant.**
- ▶ L'utilisation des « écrans » pourra se faire dans le cadre du règlement du collège. Les accompagnateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les accompagnateurs pourront confisquer tout appareil en cas d'utilisation abusive. Après la veillée, ces appareils devront être éteints.
- ▶ Les enfants ne sont pas autorisés à sortir du centre sans l'autorisation d'un professeur.
- ▶ Pour les petits maux (maux de tête, règles douloureuses etc..), si vos enfants ont l'habitude de prendre des médicaments, veuillez fournir une ordonnance pour que les accompagnateurs puissent leur administrer ces médicaments. Il en est de même pour les traitements de fond suivis.
- ▶ M Rodriguez sera l'assistant sanitaire du séjour. Il sera le référent pour les enfants ayant un traitement de fond.
- ▶ Les familles s'engagent à rembourser au collège l'intégralité des frais médicaux et pharmaceutiques avancés durant le séjour.
- ▶ Les objets personnels de valeur (téléphone portable, bijoux, argent de poche, enceinte...) sont sous la responsabilité des élèves.

L'équipe enseignante.